

PROCÉS VERBAL du 26 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 avril 2022, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Lot chemin vert
- 2) Location terrain foot
- 3) Assainissement - Contrôle
- 4) Point sur les travaux
- 5) Délibérations
- 6) Questions diverses

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, MARTIN-LALANDE Jacques, LEJEUNE Bernard, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, VINCENT Alexandra

Absents excusés : LEVRARD Damien, SOW Etienne

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

SOW Etienne donne pouvoir à LEJEUNE Bernard

LEVRARD Damien donne pouvoir à NOUARD Mathilde

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame NOUARD Mathilde a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 24 mars 2022, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 2 votants : 12

LOTISSEMENT CHEMIN VERT – VENTE DE LA PARCELLE N°2 (Délibération n° 2022/00040)

Monsieur le Maire présente la demande de Mme CHAUDUN Lauryne pour l'achat de la parcelle n°2 du lotissement du chemin vert. Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de la parcelle cadastrée n°B1137, d'une surface de 552m², prix de 20€/m² soit 11 040,00€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le compromis et l'acte de vente.

LOCATION TERRAIN DE FOOT (Délibération n° 2022/00041)

Suite à des demandes ponctuelles, pour la location du terrain de foot, il est proposé les tarifs ci-dessous :

- 1) Prix sans les vestiaires/buvette et terrain non tondu : 30€
- 2) Prix sans vestiaires/buvette et terrain tondu : 50€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT – CONTROLE DES RACCORDEMENTS (Délibération n° 2022/00042)

La Commune contrôle la qualité d'exécution des raccordements d'assainissement au réseau communal d'assainissement collectif ainsi que leurs évacuations.

L'intervention des agents communaux est facturée actuellement 60,00 euros.

Monsieur le Maire propose de passer à 80,00 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1 (Délibération n° 2022/00043)

Concernant les frais d'acte de l'achat de la boulangerie, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
Total			Total		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT

2132	Immeubles de rapport	+2 198,00€			
2313	Constructions	-2 198,00€			
Total		0,00€	Total		

Vote : Abstention : 0 contre : 0 pour : 12

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Argent de poche
- Journée citoyenne : Proposer une date -
- SIVOS – Rendez-vous S/Prefecture

La séance est levée à 22h15